

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le neuf janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SONTHONNAX-LA-MONTAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. GARBE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 janvier 2017

Etaient présents : MM GARBE Dominique, CHAPON Xavier, GINDRE Roland, MONACI Fabrice, PONCET Damien, Mmes BOISIER Corinne, CONTET Florence, DONZELLE Annie, PECHINEY Murielle, PONCET Brigitte

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du lundi 5 décembre 2016

Désignation d'un secrétaire de séance : PECHINEY Murielle

1/ REDEVANCES COMMUNALES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT 2017 - 1

Monsieur le Maire fait lecture aux conseillers municipaux des redevances communautaires d'eau potable et d'assainissement, pour la commune de Sonthonnax-la-Montagne, votées lors du conseil communautaire du 15 décembre 2016 :

- Redevance communautaire d'eau potable : 0.437 € par m3,
- Redevance communautaire d'assainissement : 1.240 € par m3.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe, comme suite la redevance communale d'eau potable et d'assainissement, à compter du 1^{er} janvier 2017 :

<u>Eau</u> :	- abonnement	: 73,000 € HT	
	- m3	: 0,953 € HT	Tarif normal
	- m3	: 0,391 € HT	Agriculteurs
<u>Assainissement</u>	-abonnement	: 52,730 HT €	
	- m3	: 0,151 € HT	Tarif normal

2/ VENTE NOYER SUR PIED 2017 - 2

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il a été décidé faire couper un noyer situé sur un terrain communal. La société SYLVALPES S.A.S. a fait une proposition pour l'achat du noyer, pour un montant de 250 euros.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTE de faire couper le noyer communal par la société SYLVALPES S.A.S, qui versera à la commune un montant forfaitaire de 250 euros.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

3/ QUESTION DIVERSES

3-1 Travail des commissions

Commission « Finances » : vice-présidente : Muriel PECHINEY : RAS

Commission « Urbanisme » : vice-président : Damien PONCET : RAS

Commission « Fleurissement, décoration » : vice-présidente : Florence CONTET : RAS

Commission « Jeunes » : vice-présidente : Corinne BOISIER : RAS

Commission « Ecole, Enseignement » : vice-présidente : Brigitte PONCET :

α COFIL : la dernière réunion a eu lieu le lundi 12 décembre 2016, à 18h30 ; le bilan des TAP pour le 1^{er} trimestre 2016 est satisfaisant ; il y a plus d'enfants inscrits que l'année dernière.

Commission « Voiries, bois, agriculture » : vice-président : Xavier CHAPON

α Parcelles à viabiliser : le bois a été enlevé ; il faudra prévoir 2 journées au printemps pour fendre et donner le bois aux bénévoles ayant participé à cette opération.

α Chemin « Mollard des Combes » : le débroussaillage est terminé ; il reste quelques gros arbres à couper et une journée de tractopelle pour finaliser l'entrée du chemin.

α Passages canadiens : les neuf passages canadiens doivent être nettoyés

α Nettoyage des rases d'évacuation d'eau sur les chemins – Revers, Sous le Beuchet, La Chapelle, Ferme du Pin, Ball Trap ...

α Remettre les panneaux d'interdiction aux véhicules pour La Rambon

α Mettre des panneaux « Danger – chutes de pierres » à la carrière à Napt

α Elargissement du chemin de la Rielle

α Prévoir une réunion de la commission, pour les bois soumis

Commission « Bâtiment, patrimoine, accessibilité, cimetière » : vice-président : Roland GINDRE : RAS

Commission « Eau, Assainissement » : vice-président : Fabrice MONACI : RAS

Commission « Travaux » : vice-président : Roland GINDRE :

α Mise en place du grillage sur le mur de la cour de l'école d'Heyriat

Commission « Matériel communal » : vice-président : Xavier CHAPON : RAS

Commission « Information, communication, site Internet » vice-présidente : Florence CONTET :

α Le bulletin communal N°5 a été distribué.

3-2 PLU de Sonthonnax-la-Montagne

α Le PLU a été approuvé en conseil communautaire du 10 novembre 2016 et transmis à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Gex et de Nantua, qui l'a reçu le 18 novembre 2016. Ladite délibération n'a fait l'objet d'aucune demande de la part de Monsieur le Sous-Préfet dans un délai d'un mois à compter de sa réception en sous-préfecture de Nantua.

Le Plan Local d'Urbanisme est ainsi devenu exécutoire à compter du 26 décembre 2016.

3-3 PLUI

α Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : par délibération en date du 17 décembre 2015, le conseil communautaire a prescrit l'élaboration du PLUI, tenant lieu de PLH (Plan Local de l'Habitat). Les orientations du Projet d'Aménagement de Développement Durables doivent être débattues en conseil communautaire avant le 27 mars 2017, sous peine de caducité des POS actuellement en vigueur.

Auparavant, le débat sur les orientations du PADD doit avoir lieu au sein de chaque conseil municipal des 36 communes membres de la CCHB.

Par ailleurs, des réunions publiques consacrées à la phase PADD du PLUI se dérouleront le 31 janvier 2017 à Vieu d'Izernave et le 2 février 2017 à Martignat.

3-4 Demande de résidence à la salle polyvalente par la Compagnie du Bord de l'Eau

α La Compagnie du Bord de l'Eau prépare un spectacle pour célébrer les 30 ans du Musée de la Résistance de de la Déportation de l'Ain ; le projet s'appuie sur un texte de Rose DEVILLE, qui sera mis sur scène.

La Compagnie du Bord de l'Eau demande la mise à disposition de la salle polyvalente en mars et avril 2017, 2 fois une semaine.

En contrepartie, la Compagnie donnera une représentation pour les enfants de l'école d'Heyriat.

3-5 Demande d'autorisation de stationnement dans le bâtiment de l'ancienne Cuma

Monsieur CONTET a demandé l'autorisation de garer son véhicule, moyennant loyer, à l'intérieur des locaux de l'ancienne Cuma.

Ne connaissant pas la destination de ces locaux à moyen terme, il est prévu de débattre à ce sujet lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Séance levée à 22h45